

NOTES ET BIBLIOGRAPHIE



- (1) - Le traitement des statistiques du marché du travail a été modifié à compter du mois d'octobre 1986. Ces changements font suite au rapport établi par M. MALINVAUD, Directeur Général de l'I.N.S.E.E., à la demande du Premier Ministre.

L'objectif des modifications apportées aux traitements est d'accroître la fiabilité des statistiques du marché du travail par une meilleure comptabilisation des entrées et des sorties du chômage. Ainsi, les mouvements s'effectuent en fin de mois et les retours postaux du pointage par correspondance sont désormais mieux pris en compte et les documents d'actualisation mensuels sont envoyés aux demandeurs d'emploi à une date plus proche de la fin du mois. Ces améliorations résultent de décalages de calendriers qui conduisent à une diffusion des données aux alentours du 25 du mois suivant le mois d'observation.

Le changement provoque une rupture dans les différentes séries ; principalement, il entraîne une majoration du niveau des demandes en fin de mois, une minoration de celui des demandes sorties alors que le niveau moyen des demandes enregistrées est peu modifié. L'écart varie selon les mois, le niveau géographique ou la sous-population considérée.

Afin de permettre des comparaisons temporelles sur données homogènes, les principales séries ont été recalculées sur la période octobre 1982 - septembre 1986, en simulant les effets théoriques des nouvelles modalités de gestion.

On notera, en particulier, que le nombre de demandes au plan régional en fin de mois est, sur les neuf premiers mois de 1986, supérieur de 3 100 à ce qu'il était dans l'ancienne gestion, avec une pointe à 4 600 en septembre. Le taux de chômage, calé sur la demande en fin de mois, subit l'effet de la nouvelle gestion.

- (2) - Ces proportions ont été calculées à partir de données parues dans la collection de l'I.N.S.E.E. relatives aux statistiques et indicateurs des régions françaises. Elles ont pour base chiffrée le sondage au 1/20 effectué à partir du recensement 1982.
- (3) - Direction Régionale du Travail et de l'Emploi. La structure des emplois salariés de 1977 à 1983 en Basse-Normandie. Des mutations économiques : la transformation des emplois et qualification (août 1987).
- (4) - On peut même considérer que la croissance du chômage masculin est antérieure à 1983. Ainsi la période 1982-1984 est marquée par une croissance du chômage masculin de + 27,0 % contre + 18,7 % pour le chômage féminin.

- (5) - Taux de chômage établi à partir des données recalculées suite à la réforme MALINVAUD d'octobre 1986 déjà expliquée dans la note n° 1.
- (6) - Ministère des Affaires Sociales et de l'Emploi. Revues information n° 42, mai 1987 : la réinsertion des chômeurs de longue durée après un stage du Fonds National de l'Emploi.
- (7) - Si la référence de travail est de trois mois à moins de six mois, l'allocation de base exceptionnelle est servie : elle a une durée de trois mois et le montant de l'allocation est de 30 % du salaire journalier de référence auquel est ajouté une partie fixe égale à 54,74 francs par jour (valeur en date du 1er janvier 1987).
- (8) - L'allocation de solidarité spécifique peut être affectée de trois taux différents :
- . le forfait journalier majoré de 50 % pour tous les allocataires,
  - . le forfait journalier doublé pour les personnes de plus de 55 ans et ayant eu 20 ans d'activité salariée,
  - . une allocation différentielle tenant compte des règles de plafond de ressources.
- (9) - Le Ministère du Travail a demandé à B.V.A. (Brûle-Ville-Associés) de réaliser une enquête approfondie auprès d'un échantillon représentatif de 2 000 chômeurs non indemnisés. Cette enquête a été effectuée en juillet 1985 auprès de chômeurs inscrits à l'A.N.P.E. au 30 septembre 1984 et distingue parmi eux ceux qui n'ont jamais reçu d'indemnisation et ceux qui ont épuisé leurs droits aux prestations, après une période plus ou moins longue de chômage indemnisé. Elle porte en premier lieu sur leur situation vis-à-vis du marché du travail et leurs perspectives d'avenir : passé professionnel, ancienneté de chômage, actions entreprises en matière de recherche d'emploi, propositions d'emplois reçues, exigences face au travail, attitude des interrogés. L'enquête traite ensuite de leur situation familiale et sociale, avec des questions sur la composition de leur foyer, la nature et le montant des ressources dont ils peuvent disposer et les difficultés rencontrées en matière de conditions de vie depuis l'entrée au chômage. Elle fait en définitive apparaître la grande hétérogénéité de cette population et des problèmes qu'elle a à affronter : jeunes et plus âgés, chefs de famille et autres membres du foyer sont à l'évidence dans des situations différentes, qui appellent des politiques diversifiées de réinsertion et d'indemnisation. Cette enquête est consultable dans les Dossiers Statistiques du Travail et de l'Emploi, n° 21 de juin 1986 du Ministère des Affaires Sociales et de l'Emploi.

ANNEXE I

EVOLUTION DES EFFECTIFS DES ENTREPRISES DE PLUS DE 500 SALARIES  
EN BASSE-NORMANDIE DE 1975 A 1986



EVOLUTION DES EFFECTIFS DES ENTREPRISES DE PLUS DE 500 SALARIES  
EN BASSE-NORMANDIE DEPUIS 1975.

BRANCHE D'ACTIVITE RAISON SOCIALE	ADRESSE	EFFECTIFS AU					
		31.03.75	1.01.77	1.01.80	1.01.82	1.01.84	1.01.86
<u>MINES ET SIDERURGIE</u>		<u>6.873</u>	<u>6.805</u>	<u>6.009</u>	<u>5.858</u>	<u>5.236</u>	<u>4.229</u>
MINES DE SOUMONT S.M.N.	SOUMONT ST QUENTIN MONDEVILLE	585 6.288	552 6.253	430 5.579	381 5.477	305 4.931	202 4.027
<u>1ère TRANSFORMATION DES METAUX</u>		<u>2.460</u>	<u>2.487</u>	<u>2.861</u>	<u>2.939</u>	<u>3.125</u>	<u>3.255</u>
COGEMA	HERQUEVILLE	826	933	1.317	1.407	1.728	2.360
TREFIMETAUX	DIVES-SUR-MER	1.002	920	930	934	877	416
TREFIMETAUX	RAI	632	634	614	598	520	479
<u>FONDERIE</u>		<u>1.071</u>	<u>1.293</u>	<u>1.030</u>	<u>724</u>	<u>322</u>	<u>291</u>
SFAR	RANDONNAI	687	789	647	394	-	-
SFAR (PAMCO INDUSTRIE)	PONTCHARDON	384	504	383	330	322	291
<u>TRAVAIL DES METAUX</u>		<u>780</u>	<u>913</u>	<u>979</u>	<u>877</u>	<u>891</u>	<u>886</u>
DEGRENNE	BASSE-NORMANDIE	780	913	979	877	891	886
dont :	VIRE	645	793	829	745	740	740
	SOURDEVAL	135	120	150	132	151	146
<u>CONSTRUCTION MECANIQUE</u>		<u>917</u>	<u>1.011</u>	<u>2.081</u>	<u>1.028</u>	<u>1.051</u>	<u>446</u>
U.I.E.	TOURLAVILLE	604	573	573	531	540	-
LUREM	DOMFRONT	313	438	508	497	511	446
<u>CONSTRUCTION ELECTR(ON)IQUE</u>		<u>16.998</u>	<u>16.642</u>	<u>15.907</u>	<u>14.763</u>	<u>14.089</u>	<u>13.369</u>
ATELIERS DE NORMANDIE	ST MARTIN-des-ENTREES	502	477	465	506	524	504
R.T.C.	CAEN	1.543	1.474	1.407	1.250	1.064	1.108
BLAUPUNKT	MONDEVILLE	709	736	726	726	691	767
WONDER	LISIEUX	725	688	535	489	369	-
C.I.T. - ALCATEL	QUERQUEVILLE	1.899	1.991	1.700	1.564	1.428	1.092
C.I.T. - ALCATEL	COUTANCES	-	39	204	212	221	242
ACOME	MORTAIN	575	662	785	778	762	801
PHILIPS	FLERS	1.028	956	928	904	846	773
SILICIUM SEMI-CONDUCT.puis FACON	ALENCON	702	501	391	359	331	147
MOULINEX	BASSE-NORMANDIE	8.842	8.616	8.195	7.382	7.244	7.338
dont :	ALENCON	3.222	2.990	2.754	2.419	2.361	2.317
	CORMELLES-le-ROYAL	3.015	2.727	2.460	2.237	2.296	2.376
	St LO	1.114	1.200	1.089	1.027	1.000	957
	FALAISE	874	866	844	757	683	686
	ARGENTAN	438	404	363	326	305	303
	DOMFRONT	179	315	348	298	295	295
	GRANVILLE	-	80	212	194	175	172
	BAYEUX	-	34	125	124	129	232
MASONEILAN	CONDE S/ NOIREAU	473	502	571	593	609	597
<u>CONSTRUCTION AUTOMOBILE</u>		<u>16.232</u>	<u>17.502</u>	<u>15.616</u>	<u>13.920</u>	<u>13.288</u>	<u>11.718</u>
R.V.I.	BLAINVILLE S/ ORNE	6.945	7.586	6.096	5.643	5.256	4.621
CITROEN	CORMELLES-le-ROYAL	3.109	3.383	3.194	2.579	2.631	2.456
JAEGER	MONDEVILLE	852	800	782	746	706	735
LABINAL (auto et aéronautique)	VIRE	670	638	582	648	578	499
DAML	LISIEUX	496	523	437	395	405	396
LUCHAIRE	MESSEI	1.888	2.039	1.882	1.467	1.251	711
COUSIN	St GEORGES-des-GROSEILLERS	773	893	1.003	939	1.073	1.055
LEBRANCHU	Le THEIL-sur-HUISNE	460	585	661	606	610	502
CARRIER	ALENCON	574	536	493	447	280	280
SOLEX	ARGENTAN	465	519	486	450	498	463
<u>CONSTRUCTION NAVALE</u>		<u>1.004</u>	<u>1.022</u>	<u>1.100</u>	<u>1.118</u>	<u>1.068</u>	<u>1.052</u>
C.M.N.	CHERBOURG	1.004	1.022	1.100	1.118	1.068	1.052

.../...

EVOLUTION DES EFFECTIFS DES ENTREPRISES DE PLUS DE 500 SALARIES  
EN BASSE-NORMANDIE DEPUIS 1975 (suite).

BRANCHE D'ACTIVITE	RAISON SOCIALE	ADRESSE	EFFECTIFS AU					
			31.03.75	1.01.77	1.01.80	1.01.82	1.01.84	1.01.86
<u>INDUSTRIE DE LA VIANDE</u>			<u>1.214</u>	<u>1.086</u>	<u>1.395</u>	<u>1.417</u>	<u>1.418</u>	<u>1.798</u>
PROMOVIANDE		VILLERS-BOCAGE	178	202	391	463	541	717
SOVICO		St LO et COUTANCES	366	374	475	477	452	667
BOCAVIANDE		BEUVILLERS	670	510	529	477	425	414
<u>INDUSTRIE DU LAIT</u>			<u>2.488</u>	<u>2.396</u>	<u>2.398</u>	<u>2.166</u>	<u>2.006</u>	<u>1.605</u>
U.L.N. + ELLE et VIRE		CONDE S/ VIRE	1.668	1.666	1.649	1.560	1.447	1.408
CLAUDEL		La MEAUFFE et PONT-HEBERT	820	730	749	606	559	197
<u>INDUSTRIE DU GRAIN</u>			<u>491</u>	<u>480</u>	<u>585</u>	<u>536</u>	<u>482</u>	<u>414</u>
BISCUITERIE NORMANDE		MEZIDON	491	480	585	536	482	414
<u>INDUSTRIE TEXTILE ET CONFECTION</u>			<u>1.658</u>	<u>1.669</u>	<u>889</u>	<u>719</u>	<u>595</u>	<u>400</u>
TISSAGES de FLERS		FLERS et MESNIL VILLEMENT	1.107	1.066	352	302	239	47
SOCOVAL		CHERBOURG	551	603	537	417	356	353
<u>INDUSTRIE DU BOIS</u>			<u>2.589</u>	<u>2.546</u>	<u>2.639</u>	<u>2.365</u>	<u>2.042</u>	<u>1.866</u>
ISOROY		BASSE-NORMANDIE	2.589	2.546	2.639	2.365	2.042	1.866
dont :		St PIERRE S/ DIVES et LIVAROT	1.563	1.482	1.451	1.273	976	845
		LISIEUX siège		247	236	244	265	263
		LISIEUX usine	799	581	682	592	544	501
		MIGUET HONFLEUR	227	236	270	256	257	257
<u>IMPRIMERIE-EDITION</u>			<u>473</u>	<u>506</u>	<u>356</u>	<u>100</u>	<u>114</u>	<u>116</u>
AREACEM		TOUROUVRE	473	506	356	100	114	116
<u>INDUSTRIE DE L'AMIANTE</u>			<u>2.389</u>	<u>2.387</u>	<u>2.216</u>	<u>1.974</u>	<u>1.833</u>	<u>1.609</u>
VALEO		BASSE-NORMANDIE	2.389	2.387	2.216	1.974	1.833	1.609
dont :		CONDE S/ NOIREAU	1.517	1.532	1.431	1.297	1.246	1.231
	Autres	Flers et environs	872	855	785	677	587	378
<u>INDUSTRIES DIVERSES</u>			<u>391</u>	<u>485</u>	<u>581</u>	<u>559</u>	<u>577</u>	<u>588</u>
STRITTMATTER		CAEN	391	485	581	559	577	588
<u>INDUSTRIE</u>			<u>58.028</u>	<u>59.230</u>	<u>55.642</u>	<u>51.063</u>	<u>48.137</u>	<u>43.642</u>
<u>B.T.P.</u>			<u>565</u>	<u>557</u>	<u>965</u>	<u>1.767</u>	<u>897</u>	<u>409</u>
RUFA		CAEN	565	557	565	510	513	409
D.T.P.		FLAMANVILLE	-	-	400	1.257	384	-
<u>COMMERCES</u>			<u>1.089</u>	<u>1.052</u>	<u>909</u>	<u>941</u>	<u>938</u>	<u>879</u>
PROMODES (siège)		MONDEVILLE	578	573	481	545	604	576
NOUVELLES GALERIES		CAEN	511	479	428	396	334	303
<u>TRANSPORTS</u>			<u>909</u>	<u>845</u>	<u>531</u>	<u>448</u>	<u>397</u>	<u>392</u>
Sté NAVALE CAENNAISE		CAEN	909	845	531	448	397	392
<u>SANTE</u>			<u>1.264</u>	<u>1.349</u>	<u>1.561</u>	<u>1.613</u>	<u>1.651</u>	<u>1.681</u>
BACLESSE		CAEN	619	617	713	741	751	748
FONDATION BON SAUVEUR		PICAUVILLE + La GLACERIE	645	732	848	872	900	933
<u>ORGANISMES FINANCIERS</u>			<u>3.193</u>	<u>3.488</u>	<u>3.555</u>	<u>3.516</u>	<u>3.599</u>	<u>3.590</u>
CAISSE REG. CREDIT AGRIC. MUTUEL		CALVADOS	652	724	761	717	777	789
"	"	MANCHE	524	702	804	828	866	881
"	"	ORNE	463	522	605	640	674	677
CREDIT LYONNAIS		BAYEUX	1.554	1.540	1.385	1.331	1.282	1.243

Nota : ont été retenues dans cette liste les entreprises qui ont atteint au moins 1 fois les 500 salariés entre 1975 et 1986.

ANNEXE II

ILLUSTRATION DE CERTAINS TYPES DE RECRUTEMENTS OPERES  
DURANT LA PERIODE D'INTENSE INDUSTRIALISATION  
DE LA BASSE-NORMANDIE







ANNEXE III

STRUCTURE DE LA D.E.F.M. (catégorie 1) PAR SEXE ET AGE  
A FIN SEPTEMBRE DE 1975 A 1986 DANS LE CALVADOS,  
LA MANCHE ET L'ORNE (d'après D.R.T.E.)



STRUCTURE DE LA DEFM (catégorie 1) par sexe et âge  
à fin septembre de 1982 à 1986  
- Comparaison région-départements -

SEPTEMBRE 1982 : CALVADOS

SEPTEMBRE 1986 : CALVADOS

	Moins de 25 ans		de 25 à 49 ans		de 50 ans et plus		ENSEMBLE	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Hommes	7.026	46,7	5.661	37,7	2.343	15,6	15.030	100,0
Femmes	8.459	56,4	4.937	32,9	1.607	10,7	15.003	100,0
ENSEMBLE	15.485	51,6	10.598	35,3	3.950	13,1	30.033	100,0
Part des femmes dans la tranche d'âge		54,6		46,6		40,7		50,0
	Moins de 25 ans		de 25 à 49 ans		de 50 ans et plus		ENSEMBLE	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Hommes	6.195	40,2	7.347	47,6	1.879	12,2	15.421	100,0
Femmes	7.438	45,6	7.227	44,3	1.631	10,0	16.296	100,0
ENSEMBLE	13.633	43,0	14.574	46,0	3.510	11,1	31.717	100,0
Part des femmes dans la tranche d'âge		54,6		49,6		46,5		51,4

SEPTEMBRE 1982 : MANCHE

SEPTEMBRE 1986 : MANCHE

	Moins de 25 ans		de 25 à 49 ans		de 50 ans et plus		ENSEMBLE	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Hommes	4.013	52,3	2.570	33,5	1.089	14,2	7.672	100,0
Femmes	5.864	65,7	2.316	25,9	746	8,4	8.926	100,0
ENSEMBLE	9.877	59,5	4.886	29,4	1.835	11,1	16.598	100,0
Part des femmes dans la tranche d'âge		59,4		47,4		40,7		53,8
	Moins de 25 ans		de 25 à 49 ans		de 50 ans et plus		ENSEMBLE	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Hommes	4.463	43,9	4.453	43,8	1.244	12,2	10.160	100,0
Femmes	6.114	52,6	4.575	39,3	944	8,1	11.633	100,0
ENSEMBLE	10.577	48,5	9.028	41,4	2.188	10,0	21.793	100,0
Part des femmes dans la tranche d'âge		57,8		50,7		43,1		53,4

SEPTEMBRE 1982 : ORNE

SEPTEMBRE 1986 : ORNE

	Moins de 25 ans		de 25 à 49 ans		de 50 ans et plus		ENSEMBLE	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Hommes	2.791	43,0	2.479	38,2	1.223	18,8	6.493	100,0
Femmes	3.536	54,7	2.091	32,3	841	13,0	6.468	100,0
ENSEMBLE	6.327	48,8	4.570	35,3	2.064	15,9	12.961	100,0
Part des femmes dans la tranche d'âge		55,9		45,7		40,7		49,9
	Moins de 25 ans		de 25 à 49 ans		de 50 ans et plus		ENSEMBLE	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Hommes	2.800	40,1	3.262	46,8	913	13,1	6.975	100,0
Femmes	3.305	45,0	3.184	43,3	859	11,7	7.348	100,0
ENSEMBLE	6.105	42,6	6.446	45,0	1.772	12,4	14.323	100,0
Part des femmes dans la tranche d'âge		54,1		49,4		48,5		51,3



ANNEXE IV

BENEFICIAIRES DU COMPLEMENT LOCAL DE RESSOURCES  
PAR TRANCHES D'AGE ET PAR SEXE  
DANS LE CALVADOS EN 1987

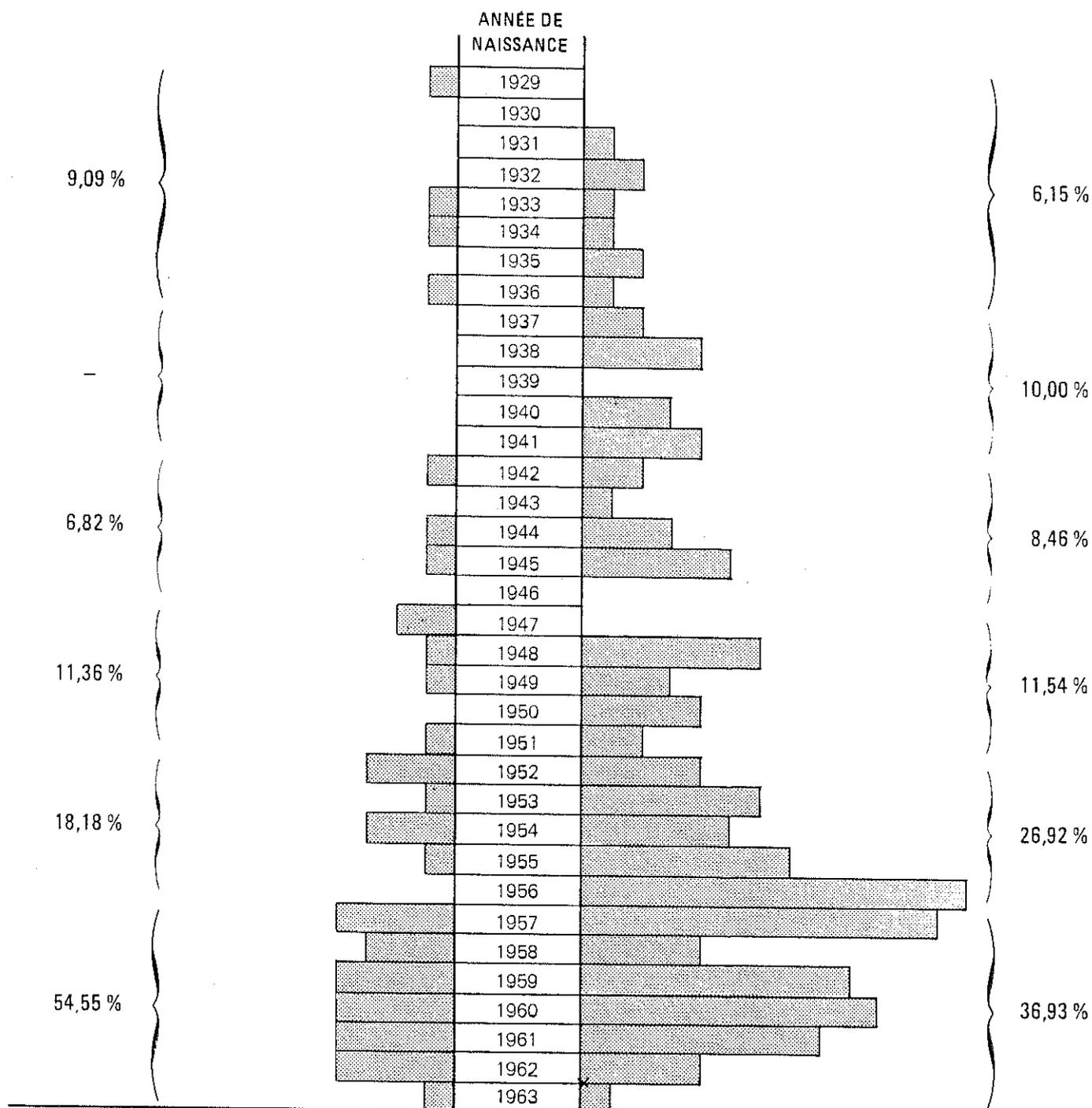


# COMPLEMENT LOCAL DE RESSOURCES (Calvados)

## Bénéficiaires par tranches d'âge et par sexe

FEMMES : 25,29 %

HOMMES : 74,71 %



### RÉCAPITULATIF

- de 51 ans et plus	6,90 %
- de 46 à 50 ans (1941 à 1937)	7,47 %
- de 41 à 45 ans (1946 à 1942)	8,05 %
- de 36 à 40 ans (1951 à 1947)	11,49 %
- de 31 à 35 ans (1956 à 1952)	24,71 %
- de 30 ans et moins (1963 à 1957)	41,38 %

Source : Caisse d'Allocations Familiales du Calvados

100,00 %



ANNEXE V

LE FINANCEMENT ET L'INDEMNISATION DU CHOMAGE DANS LES PAYS  
DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE

(d'après Bulletin de liaison UNEDIC  
spécial C.E.E. janvier 1986)



### LES SYSTÈMES D'ASSURANCE

Pays	Condition de travail antérieur	Durée d'indemnisation	Montant de l'allocation
Allemagne	au moins 360 jours de travail au cours des 3 ans précédents	varie selon l'âge et la durée de travail antérieur de 104 à 468 jours	63 ou 68% du dernier salaire mensuel plafonné à 22 000 F
Belgique	varie selon l'âge, de 75 jours au cours des 10 mois précédents, à 600 jours au cours des 36 mois précédents	jusqu'à l'âge de la retraite	varie selon la situation familiale et la durée d'indemnisation, de 60% du dernier salaire mensuel à des taux forfaitaires
Danemark	12 mois d'affiliation à un Fonds d'assurance-chômage	jusqu'à l'âge de la retraite	90% du salaire moyen des 3 derniers mois maximum de l'allocation mensuelle 7 600 F
Grande-Bretagne	néant condition de contributions minimales	312 jours	allocation forfaitaire 341 F par semaine
Irlande	avoir versé des contributions pour un travail salarié pendant 26 semaines	390 jours (312 jours femmes mariées, 156 jours jeunes - 18 ans)	- forfait hebdomadaire - plus 20 à 25% du salaire
Italie	24 mois	182 jours	allocation forfaitaire 22 F par jour
Pays-Bas	actuellement 26 semaines au cours des 12 mois précédents	6 mois	70% du dernier salaire mensuel plafonné à 14 000 F
	à partir du 1/1/1986 26 semaines au cours des 12 derniers mois ou 3 ans dans les 5 dernières années	6 mois de 6 mois à 5 ans selon l'âge	70% du salaire social minimum 70% du salaire de référence les 6 premiers mois, ensuite dégressivité du salaire de référence tous les 6 mois

### LES SYSTÈMES D'ASSISTANCE OU NON CONTRIBUTIFS

Pays	Condition de travail antérieur	Durée d'indemnisation	Montant
Allemagne	150 jours de travail au cours des 12 derniers mois à défaut d'une journée indemnisée par l'assurance	un an, renouvelable	56% ou 58% d'un salaire théorique (salaire réel pour les ex-allocataires de l'assurance)
Grande-Bretagne	aucune	illimitée	forfaitaire, varie selon l'âge et la situation de famille
Irlande	aucune	jusqu'à l'âge de la retraite	forfaitaire, varie selon la zone de résidence et la situation de famille
Italie	variable selon la région	variable selon la région	variable selon la région
Luxembourg	26 semaines au cours des 12 derniers mois	365 jours, allongeables de 182 jours en certains cas	80% du salaire moyen des 3 derniers mois maximum de l'allocation mensuelle 9 800 F
Pays-Bas	26 semaines au cours des 12 derniers mois	2 ans	70% du dernier salaire mensuel ou du salaire social minimum



ANNEXE VI

TABLEAU COMPARATIF DE L'INDEMNISATION  
DES TRAVAILLEURS PRIVES D'EMPLOI

(Source Liaisons sociales

31 octobre 1984)



**Tableau comparatif de l'indemnisation des travailleurs privés d'emploi**

	SYSTEME ANTERIEUR	NOUVEAU SYSTEME
● Salariés licenciés pour motif économique	<p>▶ Allocation spéciale</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- taux : 65 % SR pendant 1er trimestre 60 % SR pendant 2e trimestre plus 41,40 F/jour dans la limite de 80 % du SR minimum : 134,37 F/jour</li> <li>- durée maximale : 6 mois</li> </ul>	<p align="center"><b>Plus d'allocation spécifique</b> (v. ci-après : «Allocation de base»).</p>
● Autres travailleurs involontairement privés d'emploi ayant au moins 6 mois de références de travail	<p>▶ Allocation de base</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- taux : 42 % SR + 41,40 F/jour dans la limite de 80 % du SR minimum : 102 F/jour</li> <li>- durée réglementaire : varie de 9 à 30 mois en fonction de l'âge et des références salariées</li> <li>- durée des prolongations : varie de 6 à 12 mois</li> </ul>	<p>▶ Allocation de base</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- taux : 40 % SR + 43,87 F/jour dans la limite de 75 % du SR minimum : 104,55 F/jour</li> <li>- dégressivité pendant les prolongations</li> <li>- durée réglementaire : varie de 6 à 24 mois</li> <li>- durée des prolongations : varie de 3 à 18 mois</li> </ul>
	<p>▶ Allocation de fin de droits</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- taux : 41,40 F/jour</li> <li>- durée réglementaire : varie de 9 à 15 mois</li> <li>- durée des prolongations : varie de 6 à 15 mois</li> </ul>	<p>▶ Allocation de fin de droits</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- taux : 63 F/jour</li> <li>- durée réglementaire : varie de 6 à 15 mois</li> <li>- durée des prolongations : varie de 3 à 18 mois</li> </ul>
	<p>▶ Durée maximale de l'AB + l'AFD :</p> <p>Varie de 21 mois à 60 mois</p>	<p>▶ Durée maximale de l'AB + l'AFD</p> <p>Varie de 15 à 60 mois</p>
● Travailleurs involontairement privés d'emploi ayant entre 3 et 6 mois de références de travail	<p>▶ Allocation de base</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- taux : 42 % SR + 41,40 F/jour dans la limite de 80 % du SR minimum : 102 F/jour</li> <li>- durée maximale : 3 mois</li> </ul>	<p>▶ Allocation de base exceptionnelle</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- taux : 30 % SR + 32,90 F/jour dans la limite de 56,25 % du SR minimum : 78,41 F/jour</li> <li>- durée maximale : 3 mois</li> <li>- cette allocation ne peut être servie qu'une fois par période de 2 ans</li> </ul>
● Chômeurs de longue durée, à l'issue de l'indemnisation au titre de l'assurance et sous certaines conditions de ressources et de travail antérieur	<p>▶ Aide de secours exceptionnel</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- taux : 40 F/jour</li> <li>- durée : pas de limitation dans le temps allocation attribuée par périodes de 6 mois</li> </ul>	<p>▶ Allocation de solidarité</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- taux : 40 F/jour sous certaines conditions de travail antérieur :</li> <li>● chômeurs de 50 ans et plus : 60 F</li> <li>● chômeurs de 55 ans et plus : 80 F</li> <li>- durée : pas de limitation dans le temps - allocation attribuée par périodes de 6 mois</li> </ul>
● Jeunes de 16 à 25 ans à la recherche d'un premier emploi et justifiant d'une certaine qualification - ou ayant accompli le service national	<p>▶ Allocation forfaitaire</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- taux : varie en fonction du SMIC selon l'âge</li> <li>- durée maximale : 1 an</li> </ul>	<p>▶ Allocation d'insertion</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- taux : 40 F/jour</li> <li>- durée : 1 an</li> </ul>
● Jeunes de 16 à 25 ans ayant travaillé entre 3 et 6 mois	<p>▶ Allocation de base</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- taux : perçoivent l'AB au taux de 42 % SR + 41,40 F/jour</li> <li>- durée maximale : 3 mois</li> </ul>	<p>▶ Allocation de base exceptionnelle</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- taux : 30 % SR + 32,90 F/jour</li> <li>- durée : 3 mois</li> <li>- puis allocation d'insertion</li> <li>- taux : 40 F/jour</li> <li>- durée maximale : 1 an</li> </ul>
● Femmes seules chefs de famille	<p>▶ Allocation forfaitaire</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- taux : 79,39 F/jour</li> <li>- durée maximale : 1 an</li> </ul>	<p>▶ Allocation d'insertion</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- taux : 80 F/jour</li> <li>- durée maximale : 1 an</li> </ul>

AB : Allocation de base ●●● AFD : Allocation de fin de droits ●●● SR : Salaire de référence

Source : Liaisons sociales, 31 octobre 1984.

Le montant des allocations tient compte du protocole d'accord du 28 octobre 1985.



LISTE DES TABLEAUX



- TABLEAU N° 1 : Comparaison France et Basse-Normandie en termes de population totale, de population active totale en 1982 (R.G.P. 1982) et de D.E.F.M..
- TABLEAU N° 2 : Population active totale (y compris 25-49 ans) des régions françaises (R.G.P. 1982).
- TABLEAU N° 3 : Évolution en pourcentage et en valeur absolue des 25-49 ans dans la D.E.F.M. (1975-1987).
- TABLEAU N° 4 : Comparaisons interrégionales D.E.F.M.I. catégorie 1 dont 25-49 ans, taux de chômage et part des femmes dans ces catégories en septembre 1986.
- TABLEAU N° 5 : Comparaison France et Basse-Normandie des taux de chômage selon les publics concernés en septembre 1986.
- TABLEAU N° 6 : Répartition des salariés selon la catégorie socio-professionnelle dans quelques secteurs d'activité de Basse-Normandie et de France en pourcentage (enquête structure des emplois 1986).
- TABLEAU N° 7 : Niveau de diplôme des 25-49 ans. Comparaison Basse-Normandie - France (R.G.P. 1982).
- TABLEAU N° 8 : Ancienneté moyenne d'inscription au chômage France - Basse-Normandie en septembre 1986.
- TABLEAU N° 9 : L'ancienneté et la catégorie socio-professionnelle selon l'enquête Emploi 1986 d'après P.S.E.R.E. (Population Sans Emploi à la Recherche d'un Emploi) pour les 25-49 ans.
- TABLEAU N° 10 : Evolution 1975-1982-1986 de la D.E.F.M. (catégorie 1) et répartition en septembre 1986.

/...

- TABLEAU N° 11 : Structure de la D.E.F.M. (catégorie 1) par sexe et âge, à fin septembre de 1975 à 1986. Comparaison Basse-Normandie - France entière.
- TABLEAU N° 12 : Evolution 1983-1986 de la D.E.F.M. (y compris 25-49 ans) en Basse-Normandie.
- TABLEAU N° 13 : Evolution des D.E.F.M. en fonction des motifs d'inscription pour les 25-49 ans (septembre 1983-1986).
- TABLEAU N° 14 : Evolution de la D.E.F.M. (25-49 ans) selon la qualification (septembre 1983-1986).
- TABLEAU N° 15 : Durée moyenne et ancienneté d'inscription au chômage en septembre 1983 et septembre 1986 pour les 25-49 ans et tous âges confondus.
- TABLEAU N° 16 : Evolution de la D.E.F.M. globale (dont 25-49 ans) par bassin d'emploi (septembre 1983-1986).
- TABLEAU N° 17 : Evolution en données recalculées de la D.E.F.M.. Septembre 1986 - septembre 1987 pour les 25-49 ans et tous âges confondus.
- TABLEAU N° 18 : Nombre, poids relatif et taux de chômage des demandeurs d'emploi de 25 à 49 ans selon trois catégories d'âge (25-29 ans, 30-39 ans, 40-49 ans) en septembre 1983, 1986 et 1987.
- TABLEAU N° 19 : Evolution du chômage de longue durée des 25-49 ans (septembre 1986 - septembre 1987).
- TABLEAU N° 20 : Durée moyenne d'inscription au chômage (septembre 1986 - septembre 1987).

/...

- TABLEAU N° 21 : Part des chômeurs ayant déclaré comme seule démarche de recherche d'emploi leur inscription auprès de l'A.N.P.E. (enquête Emploi mars 1986).
- TABLEAU N° 22 : Opérations en faveur des chômeurs longue durée en 1985 et 1986.
- TABLEAU N° 23 : Quotas nationaux et régionaux attribués dans le cadre du programme CLD 1987.
- TABLEAU N° 24 : Programme de l'Etat (1987) en faveur des demandeurs d'emploi de longue durée ou en difficulté (circulaire du 7 août 1987).
- TABLEAU N° 25 : Motifs d'entrée au chômage et situation six mois après le stage en 1986.
- TABLEAU N° 26 : Durée des droits d'indemnisation.
- TABLEAU N° 27 : Evolution des bénéficiaires des allocations de chômage âgés de 25 à 49 ans entre septembre 1984 et septembre 1987.
- TABLEAU N° 28 : Evolution du nombre des bénéficiaires des allocations de chômage âgés de 25-49 ans selon le régime d'indemnisation (septembre 1984 à septembre 1987).
- TABLEAU N° 29 : Evolution des bénéficiaires des allocations de chômage de 25 à 49 ans selon la qualification de septembre 1984 à septembre 1987.
- TABLEAU N° 30 : Indemnisation du chômage chez les 25-49 ans en septembre 1984, 1986 et 1987.
- TABLEAU N° 31 : Demandeurs d'emploi selon l'activité du conjoint, le nombre d'enfants, au troisième trimestre 1987 (25-49 ans).



LISTE DES ANNEXES



- ANNEXE I : Evolution des effectifs des entreprises de plus de 500 salariés en Basse-Normandie de 1975 à 1986.
- ANNEXE II : Illustration de certains types de recrutements opérés durant la période d'intense industrialisation de la Basse-Normandie.
- ANNEXE III : Structure de la D.E.F.M. (catégorie I) par sexe et âge à fin septembre de 1975 à 1986 dans le Calvados, la Manche et l'Orne (d'après D.R.T.E.).
- ANNEXE IV : Bénéficiaires du complément local de ressources par tranches d'âge et par sexe dans le Calvados en 1987.
- ANNEXE V : Le financement et l'indemnisation du chômage dans les Pays de la Communauté Economique Européenne (d'après Bulletin de liaison UNEDIC spécial C.E.E. janvier 1986).
- ANNEXE VI : Tableau comparatif de l'indemnisation des travailleurs privés d'emploi (d'après Liaisons sociales 31 octobre 1984).



TABLE DES MATIERES



## INTRODUCTION

### ANALYSE DU CHOMAGE DES 25-49 ANS EN BASSE-NORMANDIE

#### A/ DONNEES GENERALES ET REGIONALES SUR LE CHOMAGE DES 25-49 ANS

- 1 - Les 25-49 ans en France et en Basse-Normandie
- 2 - L'importance du chômage des 25-49 ans en France et en Basse-Normandie
- 3 - L'influence des restructurations sur le chômage des 25-49 ans
- 4 - Le niveau de formation des 25-49 ans
- 5 - L'ancienneté de l'inscription au chômage chez les 25-49 ans
- 6 - L'évolution globale 1975-1986 du chômage des 25-49 ans en Basse-Normandie

#### B/ ANALYSE DETAILLEE DU CHOMAGE DES 25-49 ANS (septembre 1983 à septembre 1986)

- 1 - Septembre 1983 - septembre 1986 : évolution et analyse structurelle
  - a) Evolution du chômage des 25-49 ans selon les motifs d'inscription
  - b) Evolution du chômage des 25-49 ans selon la qualification
  - c) Evolution du chômage des 25-49 ans selon l'ancienneté
  - d) Evolution du chômage des 25-49 ans par bassin d'emploi
- 2 - Septembre 1986 - septembre 1987 : analyse globale

/...

- a) Evolution du chômage des 25-49 ans de septembre 1986 à septembre 1987
- b) Evolution par tranche d'âge du chômage des 25-49 ans
- c) Evolution structurelle du chômage des 25-49 ans

## MESURES EN FAVEUR DE L'EMPLOI DES 25-49 ANS

### A/ MESURES DE FORMATION ET D'AIDE A LA REINSERTION OUVERTES PRINCIPALEMENT AUX ADULTES CHOMEURS DE LONGUE DUREE

- 1 - Le programme régional réservé aux adultes chômeurs de longue durée
- 2 - Nature des actions inscrites au programme chômage longue durée
- 3 - Les possibilités d'insertion à l'issue de ces actions

### B/ ACTIONS DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE EN FAVEUR DES DEMANDEURS D'EMPLOI DE 25 A 49 ANS

### C/ ACTION DES DEPARTEMENTS BAS-NORMANDS EN FAVEUR DES DEMANDEURS D'EMPLOI DE 25 A 49 ANS

### D/ INDEMNISATION DU CHOMAGE CHEZ LES 25-49 ANS EN BASSE-NORMANDIE

- 1 - Le chômage de longue durée et son indemnisation
  - a) Le régime de l'assurance chômage
  - b) Le régime de la solidarité
- 2 - Analyse statistique des demandeurs d'emploi de 25 à 49 ans bénéficiaires de l'allocation chômage

/...

- a) Evolution du nombre des bénéficiaires âgés de 25 à 49 ans des allocations de chômage selon le sexe
- b) Evolution du nombre des allocataires âgés de 25 à 49 ans selon le régime d'indemnisation
- c) Evolution du nombre des allocataires âgés de 25 à 49 ans selon la qualification professionnelle

## **ASPECTS ET CONSEQUENCES DU CHOMAGE DES 25-49 ANS**

### **A/ INDEMNISATION DU CHOMAGE CHEZ LES 25-49 ANS**

### **B/ DEMANDEURS D'EMPLOI DE 25 A 49 ANS CELIBATAIRES, OU AVEC UN CONJOINT INACTIF, AYANT DES ENFANTS A CHARGE**

### **C/ CONDITIONS DE VIE DES CHOMEURS NON INDEMNISES**

## **NOTES ET BIBLIOGRAPHIE**

## **ANNEXES**

## **LISTE DES TABLEAUX**

## **LISTE DES ANNEXES**

## **TABLE DES MATIERES**